



LIGNES DIRECTRICES POUR LA MANUTENTION DES COLIS RENFERMANT DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES

Identification des colis renfermant des substances nucléaires

L'emballage et l'étiquetage des substances nucléaires sont régis par le *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires (RETSN)* de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Les substances nucléaires peuvent être expédiées à titre de « colis exceptés », de colis du « type A » ou du « type B », de « colis industriels du type 1, 2 ou 3 », et de « colis de matières fissiles ». L'étiquette de catégorie « radioactive » montre également les débits de dose de rayonnement.

Sur les colis exceptés, aucun étiquetage externe n'est requis, et la mention « RADIOACTIVE » doit être visible lorsqu'on ouvre le colis. Le niveau de rayonnement en tout point de la surface externe du colis ne doit pas dépasser 5 µSv/h. Tous les autres colis doivent être classés par niveau de rayonnement et comporter l'une des étiquettes de mise en garde contre les rayonnements suivantes :



Catégorie I - BLANC
Ne dépasse pas 5 µSv/h
en aucun point de la
surface externe du colis



Catégorie II - JAUNE
Ne dépasse pas 500 µSv/h
en aucun point de la
surface externe du colis
et l'indice de transport
ne dépasse pas 1



Catégorie III - JAUNE
Ne dépasse pas 2 mSv/h
en aucun point de la
surface externe du colis
et l'indice de transport
ne dépasse pas 10

L'indice de transport est le niveau de rayonnement maximal en microsieverts par heure à une distance d'un mètre de la surface externe du colis, divisé par 10.

Exemple : 1 µSv/h (0,1 mrem/h) à 1 m correspond à IT = 0,1.

Dès réception d'un colis renfermant des substances nucléaires, respectez une certaine distance. Examinez le colis afin de vérifier s'il est endommagé ou s'il y a une fuite. Si le colis est endommagé ou que vous constatez une fuite, confinez-le et isolez-le afin de réduire au minimum l'exposition au rayonnement et la contamination et conformez-vous à l'article 19 du RETSN.

Ouverture des colis renfermant des substances nucléaires

Responsable de la radioprotection

Numéro de téléphone

--	--

1. Si vous disposez d'un radiamètre approprié, vérifiez les champs de rayonnement autour du colis. Veuillez noter tout écart.
2. Évitez tout contact direct inutile avec des contenants non blindés.
3. Vérifiez la substance nucléaire, la quantité et d'autres renseignements précisés sur le bordereau d'expédition et sur le bon de commande. Enregistrez les renseignements détaillés sur l'expédition et notez toute anomalie dans le registre d'inventaire.
4. Signalez toute anomalie (niveau de rayonnement dépassant celui indiqué sur le colis, indice de transport inexact, contamination, fuite, expédition non rendue à destination ou mauvaise expédition) au responsable de la radioprotection.

Au moment d'ouvrir les colis renfermant des substances nucléaires non scellées, il convient de prendre les mesures additionnelles suivantes :

5. Portez des vêtements de protection lorsque vous manipulez le colis.
6. Si la matière est volatile (iode non lié, tritium, gaz radioactifs, etc.) ou sous forme de poudre, ouvrez le colis sous une hotte.
7. Ouvrez le colis extérieur et vérifiez si le contenu est endommagé, si les sceaux sont brisés, ou si le matériel d'emballage est décoloré. Si le contenu semble endommagé, isolez le colis afin d'éviter toute contamination ultérieure et avisez le responsable de la radioprotection.
8. Si aucun dommage n'est évident, effectuez un frottis sur le colis intérieur ou sur le contenant primaire qui contient la substance nucléaire non scellée. Si une contamination est détectée, effectuez une vérification de la contamination de l'emballage et, le cas échéant, de tout endroit en contact avec le colis. Confiner le produit contaminé, décontaminez-le, et évacuez-le conformément aux conditions du permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la Direction de la réglementation des substances nucléaires, Commission canadienne de sûreté nucléaire, C.P. 1046, Succursale B, Ottawa (Ontario) K1P 5S9. Téléphone : 1 888 229-2672 Télécopieur : (613) 995-5086

